



Comment puis-je me qualifier comme voyageur entièrement vacciné?

Il existe encore des restrictions pour les voyages à l'intérieur du Canada. À compter du 30 octobre 2021, tous les voyageurs âgés de 12 ans et plus voyageant à bord d'un avion commercial de transport de passagers devront être entièrement vaccinés pour pouvoir embarquer sur des vols intérieurs ou internationaux au départ d'aéroports canadiens.

Pour être considéré comme un voyageur entièrement vacciné à l'intérieur du Canada, vous devez :

- avoir reçu au moins deux (2) doses d'un vaccin COVID-19 accepté par le gouvernement du Canada ou un mélange de 2 vaccins acceptés ou au moins 1 dose du vaccin Janssen/Johnson & Johnson ([Liste des vaccins approuvés](#)) ;
- avoir reçu votre deuxième dose au moins 14 jours avant la date de votre voyage.
 - Exemple : si votre deuxième dose a été administrée le jeudi 1er juillet, le vendredi 16 juillet sera le premier jour où vous remplirez la condition des 14 jours ;
- ne présenter aucun symptôme de COVID-19 ;
- apporter une preuve officielle de vaccination avec vous pour votre voyage.
 - [Preuve de vaccination provinciale ou territoriale](#)
 - Lorsque vous voyagez au Canada : [ArriveCAN](#)
 - Terre-Neuve et Labrador : [NLVAXPass](#)
 - Nouveau-Brunswick : [aSantéNB](#)
 - Nouvelle-Écosse :
 - [Preuve de vaccination contre la COVID-19 de la Nouvelle-Écosse](#)
 - Île-du-Prince-Édouard : [Santé P.-É.](#)
 - Québec : [VaxiCode](#)
 - Ontario : [Preuve de vaccination contre la COVID-19](#)
 - Manitoba : [Certificat pancanadien de preuve de vaccination \(CPV\)](#)
 - Saskatchewan : [MySaskHealthRecord](#)
 - Alberta : [Carnet de Vaccins de l'Alberta](#)
 - Colombie britannique : [Carnet de Vaccins de la Colombie-Britannique](#)
 - [Exigences provinciales ou territoriales](#) ;
- remplir toutes les conditions d'entrée (exemple, résultat de test avant l'entrée)